



## Schéma Régional d'Organisation des Soins

# ANNEXE PDSA

## Etat des lieux de la permanence des soins ambulatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2011

### 1. L'ORGANISATION DU DISPOSITIF

#### 1.1. Objectif du dispositif de PDSA

---

Permettre à chacun de recourir à un médecin de garde, aux heures de fermeture du cabinet des médecins traitants : après 20h, le samedi après midi, le dimanche et les jours fériés ; pour des soins inopinés ne permettant pas d'attendre le lendemain, mais ne nécessitant pas l'intervention des services d'urgence.

L'organisation du dispositif de permanence des soins est articulée autour de centres de régulation libérale et de médecins libéraux effecteurs de la régulation (dits médecins de garde ou d'astreinte) dans chaque secteur de garde. La garde ambulancière et la garde des pharmacie contribuent également au fonctionnement du dispositif

#### 1.2. La régulation

---

Chaque département dispose d'un centre de régulation libérale, Médi'ligne. Ces plateformes téléphoniques sont installées sur le plateau des centres 15 des SAMU du Nord et du Pas de Calais et interconnectés au 15.

Un numéro de téléphone départemental permet de joindre chacun de ces centres :

Nord : 03.20.33.20.33

Pas de Calais : 03.21.71.33.33

Dans chaque centre la régulation est effectuée par des médecins généralistes volontaires (3 à 6 selon la tranche horaire) et des permanenciers (PARM).

La régulation fonctionne aux heures de la PDSA. Dans le Nord, elle n'est pas assurée la nuit entre minuit et 8 heures.

Une réponse est apportée aux patients en fonction de leurs besoins : conseil médical, médecin de garde, pharmacie, réorientation vers le service d'urgences.

### 1.3. L'effectif

---

La région est découpée en 153 secteurs de garde, 96 dans le Nord et 57 dans le Pas de Calais.

Le tableau de garde départemental est réalisé par chaque Conseil de l'Ordre.

L'intervention du médecin de garde (consultation ou visite) se fait à la demande de la régulation.

Les consultations ont lieu au cabinet du médecin ou dans une des dix Maisons médicales de garde de la région. Si cela est médicalement justifié, une visite au domicile du patient peut avoir lieu.

### 1.4. Le financement

---

Les médecins régulateurs libéraux sont indemnisés par l'assurance maladie à hauteur de 3C de l'heure. Depuis septembre 2010, ils perçoivent en plus une indemnité de sujétion (financée par le FIQCS) dont le montant varie selon le nombre d'heures de régulation effectuées. Les structures de régulation sont financées sur le FIQCS ainsi que les ETP de permanencier de régulation (PARM). Le coût annuel est d'environ 1 300 000 euros pour le FIQCS pour les 2 départements.

Le médecin effecteur (un par secteur de garde) inscrit sur le tableau du Conseil Départemental de l'Ordre perçoit 150 euros pour une astreinte de 12h (20h – 24h = 50 euros ; 24h - 8h = 100 euros ; dimanche 8h – 20h 150 ; samedi 12h – 20h = 100 euros)

Ce mode de financement a été substantiellement modifié par le décret n°2010-809 du 13 juillet 2010, pris en application de la Loi HPST, qui sort la rémunération des astreintes du cadre conventionnel. Chaque ARS reçoit une enveloppe destinée à les financer dans le respect des limites fixées par l'arrêté du 20 avril 2011 :

- **Effectif**

La rémunération de l'astreinte du médecin inscrit sur le tableau de garde ne peut être inférieure à 150 € pour une durée de référence de 12 heures ; ce montant peut varier en fonction de la durée de la plage horaire et selon les sujétions particulières, notamment les visites.

- **Régulation**

La rémunération pour la participation à la régulation médicale téléphonique ne pourra être inférieure à 70 € par heure de régulation.

- **Enveloppe régionale**

Elle est de 8 396 848 € soit une baisse de 4%.

Le montant des financements des astreintes était en effet de 8 746 717 € en 2009.

### 1.5. La garde ambulancière

---

La région est découpée en 40 secteurs, 17 dans le Nord et 23 dans le Pas de Calais.

Le tableau de garde départemental est établi par l'Association départemental des transporteurs sanitaires.

La garde ambulancière fonctionne aux heures de PDSA à l'exception du samedi. Suite à la décision des Préfets de département, la garde fonctionne la journée et la nuit du samedi dans le Pas-de-Calais, alors qu'il n'y pas de garde le samedi dans le Nord.

### 1.6. La garde des officines de pharmacie

---

La région est découpée en 76 secteurs de garde, 47 dans le Nord, 27 dans le Pas de Calais, 2 à cheval sur les deux départements.

Le tableau de garde est établi dans chaque département par le syndicat des pharmaciens.  
La garde des pharmacies fonctionne aux heures de PDSA.

## 2. DONNEES QUANTITATIVES

Données d'activité des médecins d'astreinte au 1<sup>er</sup> semestre 2010, données Assurance Maladie

### 2.1. Astreintes versées

Les données ci-dessous sont un indicateur de la réalité de la prise de garde sur les territoires :

- **De 20 à 24h**  
77% des astreintes potentielles (= tableau de garde rempli à 100%) ont été versées sur l'ensemble de la région (Nord = 76% ; PdC = 78%)
- **De 24 à 8h**  
54% des astreintes potentielles ont été versées en région (Nord = 39% ; PdC = 75%)
- **Le dimanche et les jours fériés**  
82% des astreintes potentielles ont été versées (Nord = 82% ; PdC = 82%)
- **Le coût des astreintes seules au premier semestre 2010 est de 3.3 Millions**

### 2.2. Répartition des actes des médecins d'astreinte

Nbre d'actes par Med d'Astreinte au 1 <sup>er</sup> semestre 2010	Nuit (20h24h)					Milieu de Nuit (24h-08h)			Dimanches et Jours fériés				
	Visite		Consultation		Total	R	NR	Total	Visite		Consultation		Total
	R	NR	R	NR					R	NR	R	NR	
Nord	0.5	0.1	0.2	0.1	0.9	0.4	0.0	0.4	2.0	0.4	2.0	0.7	5.1
Pas-de-Calais	0.1	0.0	0.2	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.4	0.1	3.9	0.3	4.7
Région	0.3	0.1	0.2	0.1	0.7	0.1	0.0	0.1	1.3	0.4	2.8	0.5	5.0

- **De 20h à 24h**  
0.7acte par médecin d'astreinte, dont 71% sont effectués à la demande de la régulation.
- **De 24h à 8h**  
0.1acte (régulé ou pas), soit un acte pour 10 médecins d'astreinte en moyenne (soit : 10x100euros coût acte = coût d'un acte de milieu de nuit).
- **Dimanche et jour férié**  
5 actes en moyenne par médecin d'astreinte dont 4.1 sont régulés.

78% des astreintes payées dans la région (73% dans le nord et 85% dans le Pas-de-Calais) ne donnent lieu à aucun acte entre 20h et 24h. Ce taux passe à 93% après minuit.

82% de l'activité des médecins d'astreinte à lieu le dimanche, 78% des astreintes versées donnent lieu à au moins un acte régulé, 33% donnent lieu à plus de 5 actes régulés. En moyenne un médecin d'astreinte réalise 5 actes le dimanche.

Enfin, il existe une activité de nuit et de week-end réalisé par des médecins qui ne sont pas d'astreinte, en continuité des soins, elle représente 63% de l'activité de nuit et de week-end.

### 2.3. Offre de soins et démographie médicale des secteurs de permanence

- **Tableau 1 - Démographie médicale des secteurs – ensemble des généralistes – avant minuit**

	Nbre de secteurs avant minuit	Ensemble des généralistes	Dont participant au dispositif de PDS	Taux de participation	Généralistes de plus de 55 ans	Dont participant au dispositif de PDS	Taux de participation
Nord	96	2775	1252	45.1%	1116	387	34.7%
Pas de C	66	1425	999	70.1%	605	378	62.5%
Région	162	4200	2251	53.6%	1721	765	44.5%

*Données Assurance Maladie 1<sup>er</sup> semestre 2010*

- **Tableau 2 - Démographie médicale des secteurs – ensemble des généralistes - après minuit**

	Nbre de secteurs après minuit	Ensemble des généralistes	Dont participant au dispositif de PDS	Taux de participation	Généralistes de plus de 55 ans	Dont participant au dispositif de PDS	Taux de participation
Nord	96	2775	476	17.2%	1116	143	12.8%
Pas de C	66	1425	915	64.2%	605	354	58.5%
Région	162	4200	1391	33.1%	1721	497	28.9%

*Données Assurance Maladie 1<sup>er</sup> semestre 2010*

- **Tableau 3 - Démographie médicale des secteurs – ensemble des généralistes – dimanche et jours fériés**

	Nombre de secteur après minuit	Ensemble des généralistes	Dont participant au dispositif de PDS	Taux de participation	Généralistes de plus de 55 ans	Dont participant au dispositif de PDS	Taux de participation
Nord	96	2775	927	33.4%	1116	273	24.5%
Pas de C	66	1425	770	54%	605	297	49.1%
Région	162	4200	1697	40.4%	1721	570	33.1%

*Données Assurance Maladie 1<sup>er</sup> semestre 2010*

- **Localisation des Maisons Médicales de Garde :**

**Nord :** Armentières, Dunkerque, Grande Synthe, Lille Saint Vincent, Le Cateau Cambrésis, Maubeuge, Roubaix

**Pas de Calais :** Boulogne sur Mer, Calais, Hénin - Beaumont

## 2.4. Activité de permanence des soins des médecins généralistes

---

- **Tableau 4 – Taux de remplissage des tableaux de permanence et versement des astreintes**

	Nombre secteurs avant minuit	astreintes avant minuit		Nombre secteurs après minuit	astreintes après minuit		Nombre de secteurs le WE et JF	astreinte de dimanche et jour férié		Taux de versement de l'astreinte
		potentielles	versées		potentielles	versées		potentielles	versées	
Nord	96	17 376	13 262	96	17 376	6 849	96	3 072	2 506	59.8%
Pas de Calais	66	11 946	9 308	66	11 946	8 937	66	2 112	1 727	76.6%
Région	162	29 322	22 570	162	29 322	15 786	162	5 184	4 233	66.7%

*Données Assurance Maladie 1<sup>er</sup> semestre 2010*

• **Tableau 5– Activité de permanence des soins – Actes de nuit 20h00-24h00, 6h00-8h00**

		Nombre de majorations		Dont réalisées par un médecin d'astreinte		Dont réalisées par un médecin n'étant pas d'astreinte		Réalisées par un urgentiste*	Réalisées par SOS médecins	
		Reg	Non rég	Rég	Non Rég	Rég	Non Rég		Rég	Non Rég
NORD		16048	11744	9596	1964					
Soit 100%				60%	17 %					
zones	rural	790	754	659	372	131	382	0	0	0
	soit			83%	49%	17%	51%	0	0	0
	péri-urbain	790	754	659	372	131	382	0	0	0
	soit			83%	49%	17%	51%	0	0	0
	urbain	14 468	10236	8 278	1 220	6 190	9 016	1 063	6 549	74
	soit			57%	12%	43%	88%	4%	45%	1%
PAS DE CALAIS		3 057	5150	2 367	500	690	4 650	1 356	0	.0
Soit 100%				77%	10%	23%	90%	17%	0	0
SECTEURS	rural	113	61	97	31	16	30	0	0	0
	soit			86%	51%	14%	49%	0	0	0
	péri-urbain	388	739	319	106	69	633	0	0	0
	soit			82%	14%	18%	86%	0	0	0
	urbain	2414	4269	1 832	346	582	3 923	1356	0	0
	soit			76%	8%	24%	92%	20%	0	0
	mixte	142	81	119	17	23	64	0	0	0
	soit			84%	21%	16%	79%	0	0	0
Région		19 105	16 894	11 963	2 464	7 142	14 430	2 419	6 549	74
Soit 100%				63%	15%	37%	85%	7%	34%	0%

\*Médecin généraliste effectuant des gardes aux Urgences d'établissements de santé privés, donc hors PDSA

Données Assurance Maladie 1<sup>er</sup> semestre 2010

• **Tableau 6– Activité de permanence des soins – Actes de milieu de nuit 0h00- 6h00**

		Nombre de majorations		Dont réalisées par un médecin d'astreinte		Dont réalisées par un médecin n'étant pas d'astreinte		Réalisées par un urgentiste	Réalisées par SOS médecins	
		Reg	Non rég	Rég	Non Rég	Rég	Non Rég		Rég	Non Rég
NORD		3 524	929	2 601	21	923	908	794	1 586	1
Soit 100%				74%	2%	26	98	18%	45%	0%
zones	rural	14	2	3	0	11	2	0	0	0
	soit			21%	0%	79%	100%	0	0	0
	péri-urbain	93	28	66	11	27	17	0	0	0
	soit			71%	39%	29%	61%	0	0	0
	urbain	3 417	899	2 532	10	885	889	794	1 586	1
	soit			74%	1%	26%	99%	18 %	46%	0%
PAS DE CALAIS		156	387	110	10	46	377	174	0	.0
Soit 100%				71%	3%	29%	97%	32 %	0	0
		Rég	Non Rég	Rég	Non Rég	Rég	Non Rég		Rég	Non Rég
SECTEURS	rural	12	3	10	2	2	1	0	0	0
	soit			83%	67%	17%	33%	0	0	0
	péri-urbain	30	7	22	3	8	4	0	0	0
	soit			73%	43%	27%	57%	0	0	0
	urbain	106	375	71	5	35	370	174	0	0
	soit			67%	1%	33%	99%	36%	0	0
	mixte	8	2	7	0	1	2	0	0	0
	soit			88%	0%	13%	100%	0	0	0
Région		3 680	1 316	2 711	31	969	1 285	968	1 586	1
Soit 100%				74%	2 %	26 %	98%	19%	43%	0%

Données Assurance Maladie 1<sup>er</sup> semestre 2010

• **Tableau 7– Activité de permanence des soins – Dimanches et jours fériés**

		Nombre de majorations		Dont réalisées par un médecin d'astreinte		Dont réalisées par un médecin n'étant pas d'astreinte		Réalisées par un urgentiste	Réalisées par SOS médecins	
		Reg	Non rég	Rég	Non Rég	Rég	Non Rég		Rég	Non Rég
NORD		26 847	16 701	9 999	2 807	16 848	13 894	1 633	8 466	126
Soit 100%				37%	17%	63%	83%	4%	32%	1%
zones	rural	971	358	466	133	505	225	0	0	0
	soit			48%	37%	52%	63%	0	0	0
	péri-urbain	2 408	1 604	1 504	634	904	970	0	0	0
	soit			62%	40%	38%	60%	0	0	0
	urbain	23 468	14 739	8 029	2 040	15 439	12 699	1 633	8 466	126
	soit			34%	14%	66 %	86%	4 %	36 %	1 %
PAS DE CALAIS		13 826	5 895	7 351	624	6 475	5 271	1 714	0	.0
Soit 100%				53%	11%	47%	89%	9%	0	0
SECTEURS	rural	730	203	479	61	251	142	0	0	0
	soit			66%	30%	34%	70%	0	0	0
	péri-urbain	2 854	636	1 794	97	1 060	539	0	0	0
	soit			63%	15%	37%	85%	0	0	0
	urbain	9 196	4 883	4 400	419	4 796	4 464	1 714	0	0
	soit			48%	9%	52%	91%	12%	0	0
	mixte	1 046	173	678	47	368	126	0	0	0
	soit			65%	27%	35%	73%	0	0	0
Région		40 673	22 596	17 350	3 431	23 323	19 165	3 347	8 466	126
Soit 100%				43%	15 %	57 %	85%	5%	21%	1%

Données Assurance Maladie 1<sup>er</sup> semestre 2010



• **Tableau 8– Activité de permanence des soins – Samedi après midi**

		nombre majorations de samedi		Dont réalisé par un médecin urgentiste	Réalisé par SOS médecins	
<b>NORD</b>		<b>10 130</b>	<b>7 286</b>	<b>630</b>	<b>3 375</b>	<b>41</b>
Soit 100%				4%	33%	1%
		Rég	Non Rég		Rég	Non Rég
zones	urbain	8 926	6 404	630	3 375	41
	soit			4%	38%	1%
	péri-urbain	852	721	0	0	0
	soit			0%	0%	0%
	rural	352	161	0	0	0
	soit			0%	0%	0%
<b>PAS-DE-CALAIS</b>		<b>4 627</b>	<b>2 410</b>	<b>437</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Soit 100%				6%	0%	0%
		Rég	Non Rég		Rég	Non Rég
zones	urbain	3 006	1 831	437	0	0
	soit			9%	0%	0%
	péri-urbain	1 012	413	0	0	0
	soit			0%	0%	0%
	rural	237	98	0	0	0
	soit			0%	0%	0%
	mixte	372	68	0	0	0
	soit			0%	0%	0%
<b>REGION</b>		<b>14 757</b>	<b>9 696</b>	<b>1 067</b>	<b>3 375</b>	<b>41</b>
Soit 100%				4%	23%	0%

Données Assurance Maladie 1<sup>er</sup> semestre 2010

- **Tableau 9 – Répartition des actes des médecins d’astreintes**  
Données Assurance Maladie 1<sup>er</sup> semestre 2010

nombre d’actes par astreinte	Nuit				Milieu de nuit	
	Visites		Consultations			
	R	NR	R	NR	R	NR
NORD	0,5	0,1	0,2	0,1	0,4	0,0
PAS-DE-CALAIS	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
<b>NORD - PAS-DE-CALAIS</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>

nombre d’actes par astreinte	Dimanche			
	Visites		Consultations	
	R	R	NR	R
NORD	2,0	0,5	0,1	0,2
PAS-DE-CALAIS	0,4	0,1	0,0	0,2
<b>NORD - PAS-DE-CALAIS</b>	<b>1,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>

## 2.5. Répartition des astreintes suivant l’activité –actes régulés – région

---

- **De 20h à minuit :**  
78% des astreintes ne donnent lieu à aucun acte  
12.8% des astreintes donnent lieu à un acte  
3.9% donnent lieu à deux actes et plus
- **De minuit à 8h :**  
93.4% des astreintes ne donnent lieu à aucun acte  
3.1% des astreintes donnent lieu à un acte  
3.5% donnent lieu à deux actes et plus
- **Dimanche :**  
21.7% des astreintes ne donnent lieu à aucun acte  
45.5% des astreintes donnent lieu à un acte  
32.7% donnent lieu à deux actes et plus

## 2.6. Activité des Centres de régulation libérale

---

- NORD**

**Nombre d'appels traités : 90 590**

Répartition des appels par périodes de PDS	8h à 12h	12h à 16h	16h à 20h	20h à 24h
<i>Données 2010 FAPS 59</i>	20.8%	20.4%	22.4%	36.4%

Devenir des appels	Consultation ou visite du médecin de garde	Conseil médical	Consultation du médecin traitant	Réorientation Urgences	Réorientation maternité
<i>Données 2010 FAPS 59</i>	36.4%	35.8%	10.6%	8.2%	0.2%

- PAS DE CALAIS**

**Nombre d'appels traités : 90 950**

Répartition des appels par périodes de PDS	20h à 22h	22h à 24h	0h à 2h	2h à 8h	Week-end et jours fériés
<i>Données 2010 ASSUM 62</i>	16%	7%	4%	11%	62 %

Répartition des appels par arrondissement :

Arras : 15%      Béthune : 20%      Saint Omer : 7%  
 Boulogne : 7%      Calais : 9%      Lens : 24%  
 Montreuil : 7%

Devenir des appels	Consultation du médecin de garde	visite du médecin de garde	Conseil médical	Renseignement donné par PARM	Réorientation Urgences	Transfert centre 15
<i>Données 2010 ASSUM 62</i>	42%	7%	27%	14%	5%	8%

## Implantation des maisons médicales de garde

